REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4239

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Boulevard urbain est - Traversée des voies ferrées - Convention de financement des études préliminaires relatives aux mesures compensatoires sur le chantier de transport combiné

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013

Délibération n° 2013-4239

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Saint Priest
objet :	**Boulevard urbain est - Traversée des voies ferrées - Convention de financement des études préliminaires relatives aux mesures compensatoires sur le chantier de transport combiné**
service :	Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 relative à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription de l'opération Boulevard urbain est (BUE) - Mise à l'étude de la traversée de la voie ferrée sur la Commune de Saint Priest.

Par délibération n° 2012-2979 du 21 mai 2012, le Conseil de communauté a approuvé les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération BUE - Traversée des voies ferrées sur la commune de Saint Priest et décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme correspondant au financement des études techniques préalables.

Par délibération n° 2013-3856 du 18 avril 2013, le Conseil de communauté a approuvé la poursuite des études pour l'opération BUE - Traversée des voies ferrées sur la Commune de Saint Priest et décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme.

Le projet BUE - Franchissement des voies ferrées est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements dans le cadre de la politique : Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - faciliter les échanges entre les différents pôles urbains.

Long de 14 kilomètres, le BUE est réalisé par tronçons. Située entre les 2 derniers tronçons mis en service, la section franchissant les voies ferrées, entre la route de Lyon et le chemin du Charbonnier, sur la Commune de Saint Priest, devient nécessaire au bouclage du BUE au sud de l'A43.

Ce tronçon a la particularité de franchir les voies ferrées de la ligne Saint Fons-Grenay, mais aussi les voies de desserte de la gare de triage de Vénissieux et les voies de la plate-forme de transport combiné.

La solution de franchissement par un viaduc est contrainte par le maintien des circulations actuelles sous l'ouvrage projeté, mais aussi par les exigences d'accessibilité et de viabilité hivernale de l'ouvrage.

L'étude du profil en long du viaduc montre que le gabarit actuel de 15 mètres de hauteur des engins de manutention des conteneurs, sur la plate-forme de transport combiné, ne peut être maintenu sans déroger à ces exigences d'accessibilité et de viabilité hivernale de l'ouvrage. Par ailleurs, limiter la hauteur sous viaduc au gabarit ferroviaire habituel pénaliserait fortement l'exploitation du chantier de transport combiné.

Aussi, il a été convenu avec RFF de retenir une solution médiane acceptable pour l'exploitation du chantier de transport combiné avec un gabarit à 11 mètres.

Ce gabarit contraignant l'exploitation du chantier de transport combiné, il a été décidé avec RFF de lancer des études préliminaires pour définir la faisabilité, établir la conception et estimer le coût des mesures compensatoires à mettre en œuvre pour maintenir l'exploitation du chantier de transport combiné.

Les mesures porteront sur : l'abaissement de la plate-forme de réparation des conteneurs, l'équipement des engins de manutention des conteneurs par un système électronique de bridage, l'installation de

portiques gabarits et la reconstitution du linéaire de voie ferrée rendu inutilisable pour les opérations de chargement-déchargement.

Le montant de ces études préliminaires est estimé à 73 000 € TTC, financés par la Communauté urbaine de Lyon. RFF sera le maître d'ouvrage de ces études.

Le présent rapport a pour objet la signature d'une convention de financement entre la Communauté urbaine et RFF.

La durée prévisionnelle de ces études est de 3 mois.

A la suite de ces études, sera proposée une convention de travaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prise en charge financière des études préliminaires relatives aux mesures compensatoires liées au projet du Boulevard urbain est sur le chantier de transport combiné pour un montant de 73 000 € TTC,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et RFF définissant la consistance, les modalités d'exécution et le plan de financement des études à réaliser.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 18 avril 2013 pour un montant de 500 000 € TTC sur l'opération n° 0P09O2720.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.